

LES 7 PILIERS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES vise à réduire les conséquences que pourrait avoir un événement potentiellement dangereux (aléa) sur des personnes et des biens (enjeux). Elle est complémentaire de la politique de protection civile qui permet de gérer la crise

- 1) La connaissance des aléas
- 2) La surveillance des phénomènes
- 3) L'information préventive
- 4) La maîtrise de l'urbanisation
- 5) La réduction du risque
- 6) La préparation
- 7) Le Retour d'Expérience (REX ou RETEX)

État

par exemple les Services de Prévision de crues

État/Collectivités

rôle des PPRI

notamment avec l'appui du FPRNM

Maire

